

**DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE**                    **EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exe	15
Présents	11
Représentés	0
Votants	11
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 12 juin 2025 à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Convocation : 05/06/2025

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT

**Conseillers absents excusés** : nullement échoué

**Conseillers absents non excusés : Yoann ROQUIÉ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS**

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise - Renouvellement de la convention signée avec le Ministère de la Culture (2026-2036)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le label Pays d'art et d'histoire « qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention signée avec le ministère de la Culture en 2013 dans le cadre de l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire »,

Considérant l'intérêt majeur de ce label pour la mise en valeur du patrimoine, la médiation culturelle, l'éducation artistique et patrimoniale sur le territoire intercommunal,

Considérant les résultats obtenus durant la période 2013–2023 (22 000 participants aux actions grand public, 30 000 jeunes sensibilisés, dont 19 000 élèves d'écoles primaires),

actions grand public, 50 000 jeunes sensibilisés, dont 15 000 élèves d'écoles primaires), Considérant la proposition de renouvellement de la convention avec le ministère de la Culture pour une nouvelle période de dix ans, de 2026 à 2036, dans le cadre du futur syndicat intercommunal du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise,

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- Approuve le principe du renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire avec le ministère de la Culture pour la période 2026–2036.
  - Affirme l'engagement de la commune dans cette nouvelle convention, aux côtés des autres communes membres.
  - Mandate le futur syndicat intercommunal du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise pour signer ladite convention au nom des communes membres, dès sa création.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

